



## Les Verts – Réponse à la mise en consultation sur le rapport du Conseil d'État au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi sur l'enfance et la jeunesse (P-LEJ) – 2020

Madame, Monsieur,

Les Verts ont pris connaissance du projet de rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif au projet de loi sur l'enfance et la jeunesse (P-LEJ).

### 1. Généralités

***Question 1.1: Que pensez-vous de la volonté du Conseil d'État de renforcer et clarifier la politique de l'enfance et de la jeunesse, basée sur trois piliers (participation, encouragement et protection des enfants et des jeunes) ?***

Les Verts pourraient trouver la volonté du Conseil d'Etat de renforcer et clarifier la politique de l'enfance et de la jeunesse, basée sur trois piliers (participation, encouragement et protection des enfants et des jeunes) pertinente, mais pas de la façon dont le gouvernement souhaite s'y prendre. En effet, la réforme en cours soulève énormément de questionnements et, face à la complexité du sujet, limiter la politique de l'enfance et de la jeunesse à ces 3 piliers est très réducteur. Il n'est, par exemple, pas fait mention du volet primordial de la détection.

***Question 1.2: Le projet de loi a pour but de clarifier le rôle du SPAJ dans la promotion de l'enfance et de la jeunesse (participation et encouragement). Quelles devraient être à votre avis les fonctions principales assumées par le service dans ce domaine (plusieurs réponses possibles) ?***

Les Verts se demandent s'il est vraiment du ressort du SPAJ de faire de la promotion de l'enfance et de la jeunesse. Le service de la famille et de l'égalité serait plus approprié pour cette mission. Quelques explications :

- Favoriser la participation collective des enfants et des jeunes à la vie politique et aux processus décisionnels des différents espaces qu'ils occupent est un vœu pieu. Mais les Verts estiment que ces enfants et jeunes doivent être prioritairement encadrés et soutenus afin de se reconstruire dans un environnement sûr. Leur demander de s'impliquer, en plus, dans des processus décisionnels pourrait être ressentie comme une charge / un stress supplémentaire néfaste à leur reconstruction.

**LES VERTS NEUCHATELOIS**

Avenue de la Gare 3, 2000 Neuchâtel, tél. 032 852 07 26, [info@verts-ne.ch](mailto:info@verts-ne.ch), [www.verts-ne.ch](http://www.verts-ne.ch)

- Le SPAJ ne devrait pas soutenir et accompagner les projets d'utilité publique menés par des jeunes, mais se cantonner à un rôle de coordinateur. Il revient aux institutions, associations ou communes de soutenir et accompagner de tels projets, à moins que ceux-ci n'aient un rayonnement cantonal.
- Le service de l'enseignement obligatoire serait plus adapté que le SPAJ pour organiser et assurer le fonctionnement des instances de participation au sein de l'administration (comité et session des enfants et des jeunes). Ainsi l'ensemble des élèves du secondaire pourrait recevoir, par exemple, 3 périodes en lien avec le comité et la session des enfants et des jeunes.

2. ***Participation***: *Le Conseil d'Etat propose l'instauration de différentes mesures visant à permettre aux enfants et aux jeunes de contribuer de manière collective aux décisions qui les concernent.*

***Question 2.1: Avez-vous des remarques particulières concernant la création d'un comité des enfants et des jeunes comme interlocuteur permanent du Conseil d'Etat et d'une session des enfants et des jeunes organisée au moins une fois tous les deux ans (art. 15ss P-LEJ)? Êtes-vous favorable à ces instances de participation et à leur objectif général ?***

Les Verts pensent qu'il est illusoire qu'un comité des enfants et des jeunes composé d'au maximum 20 membres puisse être suffisamment représentatif des besoins de la jeunesse cantonale. Ils demandent plus de détails sur les modalités de sélection de ces jeunes, ainsi que pour la session des enfants et des jeunes.

Les Verts proposent, par exemple qu'une part définie des jeunes composant ces instances soit issue des cercles scolaires. Pour ce faire, chaque classe de secondaire devrait élire un-e unique représentant-e. A leur tour, les représentant-e-s des classes de l'établissement élisent à l'interne leur unique représentant-e pour le cercle scolaire, qui intègrera directement le comité. De cette manière chaque cercle scolaire est représenté par un-e représentant-e élu-e par ses pairs. Ces élections doivent être liées à des périodes spécifiques qui permettent aux classes de proposer des projets qui pourront être relayés par leur représentant-e au comité.

***Question 2.2: La mise en place d'une réelle politique de l'enfance et de la jeunesse implique un engagement clair de l'Etat. Le Conseil d'Etat propose d'impulser financièrement pendant quatre ans le développement des mesures de participation (art. 22 P-LEJ). Êtes-vous favorable à cette mesure ?***

Les Verts sont favorables à l'engagement financier de l'Etat dans la mise en place d'une réelle politique de l'enfance et de la jeunesse. Cependant, ils soutiennent une participation pérenne de l'Etat et non limitée à 4 ans. En effet, cette limitation dans le temps laisse sous-entendre que les communes devront par la suite financer elles-mêmes les mesures nécessaires au maintien de cette politique de l'enfance et de la jeunesse. Les Verts préfèrent que le Canton double la mise des communes dans ce domaine, jusqu'à un plafond définit au préalable.

3. ***Encouragement*** : Le projet de loi sur l'enfance et la jeunesse (P-LEJ) met l'accent sur la mise en place de conditions-cadres permettant aux enfants et des jeunes de développer leur aptitude à vivre ensemble, leur engagement social, leur créativité et leur autonomie, afin qu'ils et elles deviennent des personnes indépendantes et socialement responsables.

***Question 3.1*** : Jugez-vous pertinente la volonté d'élargir et de renforcer les actions de sensibilisation et les projets promouvant notamment les droits de l'enfant, la santé, le développement durable, le soutien à la parentalité et l'encouragement précoce (art. 23 et 24 P-LEJ)?

De nouveau, les Verts s'interrogent sur la répartition des rôles entre l'école, les parents, la déléguée à la famille et à l'égalité, ainsi que le SPAJ.

De plus, afin de mieux comprendre les objectifs du Conseil d'Etat, une explication concernant les termes « encouragement précoce » et « développement durable » est nécessaire.

***Question 3.2*** : Que pensez-vous de la volonté du Conseil d'Etat de soutenir les mesures ou activités d'encouragement des enfants et des jeunes mises en place par les communes (conseils et aides financières) (art. 27 P-LEJ)?

La volonté du Conseil d'Etat de soutenir les mesures ou activités d'encouragement des enfants et des jeunes mises en place par les communes (conseils et aides financières) est pertinente. Cependant, Les Verts rappellent qu'une participation pérenne de l'Etat combinée aux communes est recommandée.

#### 4. ***Protection***

***Question 4.1*** : Estimez-vous, comme le Conseil d'Etat, que la protection de l'enfant doit pouvoir se fonder sur une construction individualisée de prestations sur mesure, qui privilégie le renforcement des compétences parentales et familiales?

Les Verts alertent sur la précipitation dont fait preuve le Conseil d'Etat en visant une réforme d'ici 2022 : beaucoup trop ambitieux, trop rapide et trop risqué pour permettre une mise en place de qualité assurant la protection des plus faibles.

***Question 4.2*** : Comment appréciez-vous le renforcement du dispositif de prévention et de lutte contre la maltraitance (art. 35ss P-LEJ) ?

Les Verts remarquent que dans sa volonté de renforcement du dispositif de prévention et de lutte contre la maltraitance, le gouvernement a oublié les médiatrices-teurs scolaires, absent-e-s de la loi.

*Question 4.3: Comment appréciez-vous le dispositif de financement des frais de placement en dehors du milieu familial (art. 47ss P-LEJ)? Plus particulièrement, approuvez-vous une participation aux frais de placement calculée sur la base de la capacité contributive des parents / des représentant-e-s légaux-ales ?*

Les Verts approuvent la participation aux frais de placement calculée sur la base de la capacité contributive des parents / des représentant-e-s légaux-ales.

*Question 4.4: Êtes-vous favorable à un élargissement de cette participation aux mesures d'accompagnement ambulatoire ?*

Les Verts sont favorables à un élargissement de cette participation aux mesures d'accompagnement ambulatoire.

## **5. Autres commentaires et remarques générales**

Les Verts estiment que la réponse du Conseil d'Etat au Postulat Rieder n'est pas satisfaisante. En effet, aucun exemple d'action de soutien n'est spécifiquement mentionné et budgété.

Enfin, les Verts se demandent pourquoi le Conseil d'Etat a profité de la révision de la Loi sur l'enfance et la jeunesse pour faire un point sur la réforme de la politique de l'enfance en cours. Une clarification du lien entre la loi et la réforme est nécessaire. De ce fait, les Verts profitent donc à leur tour de ce rapport pour indiquer au gouvernement que la réforme de la politique de l'enfance se résume à leurs yeux par : comment faire mieux avec moins. En effet, diminuer le placement en institution par trois mènera probablement à une augmentation des taux d'hospitalisation sociale d'urgence. De plus, le placement en familles d'accueil nécessite une formation adaptée de ces dernières, afin de mieux appréhender les difficultés inhérentes aux enfants qu'elles envisagent d'accueillir. Les Verts craignent que les familles ne soient pas suffisamment préparées et se demandent même si l'Etat trouvera un nombre suffisant de familles pour palier à la réduction drastique des places en institutions. De la même façon les Verts se demandent si la volonté du Conseil d'Etat de réduire les coûts liés aux placements en institutions n'impliquera pas à long terme une augmentation des coûts liés à l'aide sociale. Finalement cette réforme se résume pour les Verts à un simple report des coûts.

Souhaitant vivement que vous tiendrez compte de nos remarques et suggestions, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Neuchâtel, le 15 août 2020

## CONTACTS

**Patrick Herrmann**, président des Verts neuchâtelois et député au Grand Conseil

[Patrick.Herrmann.GC@NE.CH](mailto:Patrick.Herrmann.GC@NE.CH), tél. mobile : 078 878 65 05

**Laurent Debrot**, député au Grand Conseil

[Laurent.Debrot.GC@NE.CH](mailto:Laurent.Debrot.GC@NE.CH), tél. mobile : 079 322 57 41

**Secrétariat cantonal**

[info@verts-ne.ch](mailto:info@verts-ne.ch), tél. : 032 852 07 26